

« Faire de l'élimination de la pauvreté un objectif intégral de toutes les politiques : qu'est-ce qu'il faudra » ? Objectifs stratégiques

Submitted by: Promotion des Yaelima de Dekese
NGO in Special Consultative Status with ECOSOC of the United Nations

0. Introduction

Il y a environ un an, les Etats membres des Nations Unies ont adopté à l'unanimité l'Agenda 2030 pour le développement durable, un cadre unique pour les gouvernements, le secteur privé, les organisations internationales et la société civile afin d'unir leurs forces et de rendre notre monde meilleur. Le principe de la responsabilité partagée est au centre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Cependant, la persistance de la pauvreté dans le monde est une actualité amère. Plus on s'approche de 2030, plus la pauvreté s'accroît dans les pays en voie de développement. Quels sont les objectifs stratégiques à mettre à l'œuvre pour atteindre l'objectif intégral de toutes les politiques, à savoir l'élimination de la pauvreté ? C'est l'objectif de notre contribution.

1. Une coopération étroite avec la société civile, les Organisations Non Gouvernementales locales et le secteur privé.

Coopérer étroitement avec la société civile, les Organisations Non Gouvernementales locales et le secteur privé, c'est assurer le principe de la « responsabilité partagée » qui a été mise au centre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Ce sont les Organisations Non Gouvernementales locales, la société civile, qui sont beaucoup plus proches des populations pauvres et qui sont beaucoup plus écoutées par ces dernières. Les politiques nationales, gouvernementales et ministérielles sont trop partisans de leurs intérêts et partiales, bien que représentées par leurs services à la base aux milieux des populations. Les Nations Unies devraient beaucoup trop coopérer avec les Organisations Non Gouvernementales locales, la société civile et les prendre pour des canaux sérieux dans la lutte pour l'éradication de la pauvreté. Elles devraient les identifier, les prendre en charge, renforcer leurs capacités parce qu'elles sont des intermédiaires privilégiés pour éliminer la pauvreté.

2. Identifier minutieusement les formes de pauvreté dans le monde.

C'est le deuxième objectif stratégique. Ce sera le travail confié aux Organisations Non Gouvernementales locales et à la société civile. La pauvreté se vit de plusieurs manières. Il y a pauvreté alimentaire, matérielle, sanitaire, culturelle, etc. Toutes les couches des populations pauvres à travers le monde ne le sont pas de la même façon. A titre d'exemple, quand on parle de la pauvreté des populations Yaelima dans le Territoire de Dekese, au Kasaï, en République Démocratique du Congo, on identifiera quelle(s) forme(s) de pauvreté affecte(nt) ces populations de la République Démocratique du Congo.

3. Identifier minutieusement les causes de la pauvreté dans le monde et les combattre.

C'est le troisième objectif stratégique. Il suit logiquement les autres objectifs stratégiques. Il s'agit ici d'énumérer, pour chaque forme de pauvreté listée, quelle(s) est (sont) la (les) cause(s) qui en est (sont) à la base. Ces causes sont d'ordre soit humain (une volonté humaine) soit d'un autre ordre.

4. Garantir les droits, créer les emplois et assurer l'autonomisation des personnes vulnérables.

Par « personnes vulnérables », nous entendons ici non seulement les populations autochtones, mais aussi toutes les autres personnes victimes des injustices sociales et de marginalisation : les personnes vivant avec handicap, les femmes, etc. Malgré les avancées réalisées au niveau international quant à la reconnaissance des droits des peuples autochtones à travers le monde, ces derniers restent parmi les groupes les plus vulnérables. Ils ont longtemps porté le fardeau de multiples formes de marginalisation. Bien que des progrès considérables aient été accomplis aux niveaux national et international pour remédier à cette injustice historique, la Banque mondiale affirmait dans une récente note de synthèse que les peuples autochtones « demeurent les plus pauvres parmi les pauvres ». Par ailleurs, le Programme d'action d'Addis Abeba sur le financement du développement (2015) souligne que les peuples autochtones sont exclus "d'une pleine participation à l'économie". On estime que les populations autochtones représentent environ 5% de la population mondiale, mais 15% des pauvres dans le monde. Cette persistance de la pauvreté et des inégalités reflète le fait que les autochtones restent confrontés à de nombreux défis dans le monde du travail, qui aggravent leur vulnérabilité socio-économique. L'éradication de la pauvreté figurant parmi les objectifs de développement durable adoptés en 2015, il est essentiel de résoudre les difficultés auxquelles sont confrontés les peuples autochtones dans le monde du travail, afin de les intégrer pleinement au processus de développement.

Etant donné l'intérêt croissant que la communauté internationale porte au règlement des difficultés socio-économiques vécues par les peuples autochtones, et à l'intégration de leurs pratiques traditionnelles dans la résolution des défis contemporains, le modèle coopératif entre les Nations Unies avec les Organisations Non Gouvernementales locales, la société civile et le secteur privé permettra à ces dernières de créer des emplois.

Puisse cette contribution, si modeste soit-elle, intéresser les responsables du Conseil économique et social des Nations Unies dans leurs efforts quotidiens pour éliminer la pauvreté d'ici l'an 2030.